

Commune de FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil Municipal

Conseil convoqué le 3 octobre 2025,

Conseil municipal du	10 octobre 2025	Délibération N°	2025-49	1/1
----------------------	-----------------	-----------------	---------	-----

OBJET : Vente de la parcelle B47

Tableau des présences

Conseillers	Présent	Absent	Représenté par
Valérie BRANDIN-BEGHIN	X		
Patricia BRAY	X		
Jacky CAPEL	X		
Nadège COMORET	X		
Laurence HUZE		X	Nadège COMORET
Franck LAMBLARDY		X	
Mathieu MARÇAL	X		
Jean-Nicolas MASSON	X		
Alain MIMEAU	X		
Raphaël NORBLIN	X		
Michel PHILIPPE		X	Alain MIMEAU
Ludovic SOULARD		X	
Anne-Maïté TURMEL	X		

Membres en exercice 13

Présents 9

Votants 11

Secrétaire de séance : Valérie BRANDIN-BEGHIN

Le maire expose aux élus que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée B 47, d'une superficie de 150m2.

Cette parcelle, aujourd'hui non utilisée par la commune, ne présente pas d'utilité pour les besoins des services publics et peut être cédée.

Un administré s'est porté acquéreur de cette parcelle au prix de 300 € (trois cent euros).

Après en avoir délibéré à l'unanimité POUR, le Conseil Municipal,

DECIDE :

Article 1 : de céder la parcelle cadastrée B47 d'une superficie de 150 m2 au prix de 300 € à l'acquéreur de la parcelle B44, dont monsieur Lecanu domicilié 4 rue Dulong 27000 EVREUX, est le vendeur ;

Article 2 : Tous les frais liés à la vente (notaire, enregistrement, bornage éventuel, etc.) seront intégralement à la charge de l'acquéreur.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à finaliser la vente.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire


Raphaël NORBLIN